

La Gueule ouverte



Arrêtons  
la peine  
de mort!  
et la prison à vie!

---

## achevons la peine de mort

---



**D**ANS de nombreux esprits, la peine de mort, c'est du passé. Du moment qu'on n'a pas condamné Patrick Henry, c'est que les mœurs se sont adoucies, pense-t-on. Et de s'étonner que des militants, au lieu de se passionner pour l'avancée de la gauche ou la percée des écologistes, perdent leur temps et leur énergie dans ce « combat gagné d'avance ». Bon. C'est un combat gagné d'avance ? Nous n'en sommes absolument pas persuadés :

depuis l'affaire de Troyes, d'autres verdicts sont venus démentir l'optimisme. La société est mûre pour ce pas en avant dans le sens de la civilisation ? Eh bien allons, tant mieux ! Raison de plus pour que nous consacrons toute notre énergie à ce que ça aille vite. L'abolition de la peine de mort ne doit pas seulement être accomplie dans les esprits, mais encore et surtout dans le code pénal. Tant que ce ne sera pas une réalité inscrite en noir sur blanc dans le Journal

officiel, nous ne lâcherons pas le morceau. Ce qui ne nous empêche pas, par ailleurs, de mener avec autant de vigueur d'autres luttes plus ou moins spectaculaires, plus ou moins urgentes. Ceux qui se battent contre la peine de mort, ce sont aussi ceux qui se bagarrent contre le nucléaire, contre l'armée, contre sur-production et sur-consommation contre la société policière. Pour l'écologie, dirait-on s'il suffisait d'un mot. Pour l'écologie politique ajouterons-nous pour bien préciser les choses dans cette période de récupération tous azimuths.

Depuis la création du Comité de Liaison Contre la Peine de Mort, des amis, responsables de foyers de jeunes, enseignants, militants, nous demandent de publier des « documents » pouvant leur servir pédagogiquement. Nous sommes restés un peu perplexes devant cette demande. Pour nous, notre refus de la peine de mort est tellement évident qu'il pourrait se résumer en une ou deux phrases : nous ne voulons pas être complices de meurtres légaux, nous ne nous reconnaissons pas dans l'esprit de vengeance qui anime ce qu'on appelle la « Jus-

tice », nous ne croyons pas à l'exemplarité de la punition... Vite fait le tour de nos nettes idées. Un peu juste pour un « dossier ». Alors nous avons battu le rappel. L'idée de « punition », Lambert nous en a souvent parlé. Vas-y, Lambert. D'Eaubonne, la peine de mort, toi qui te mouilles pour aider, comprendre, défendre des tas de mecs dans la merde, qu'en penses-tu ? Toi Uriel, qui milites depuis longtemps au CAP, et toi, Jean-Louis qui as vécu plusieurs mois en taule, que pensez-vous de la réclusion à perpétuité comme mauvaise solution de rechange ? Et toi, Gentis qui gueules pour que la psychiatrie, ta spécialité, ne devienne pas le premier adjuvant de tous les flicages, que dirais-tu de la lobotomie et des chimiothérapies faiseuses de petits moutons ? C'est avec ces questions et quelques autres que nous avons constitué le dossier demandé. Votre opinion, lecteurs, le complètera. Venez l'exprimer avec nous à la Mutualité samedi et tenez bon, toujours avec nous, jusqu'à ce que nous ayons obtenu un résultat. Définitif.

---

Isabelle Cabut

**CONTRE LA PEINE DE MORT,  
UNE SEULE SOLUTION:**

**LA VIE !**



ANCIENNE

---

## condamner à mort ou à vivre

---

**C**HAQUE fois qu'on m'a demandé mon opinion sur la peine de mort, j'ai répondu : « Contre, bien entendu, mais mon avis personnel est que je la préfère à la détention à vie. »

Réponse obligatoire : « Oui, mais tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir. »

Tiens, vraiment, vous croyez ?

La peine de mort ? C'est plus qu'un crime, c'est une faute. Jamais ça n'a dissuadé quelqu'un de tuer. On le sait, c'est presque une vérité de la Palice. Aussi évident que ceci : ça n'a jamais ressuscité la victime. Et encore : quelle sorte de satisfaction ça apporte-t-il à la personne, mère, enfant, amour, qui touchait de plus près la victime ? Oui, laquelle ?

La détention à vie... C'est parfaitement de la même futilité. Ça ne dissuade personne, ça ne venge personne (1). Et, de plus, ça me semble cent fois plus cruel quand on voit ce que la prison fait de quelqu'un après seulement quelques années, parfois moins. Alors quoi ? C'est pour protéger le futur ? Pour éviter d'autres victimes éventuelles ? Fouillons les statistiques : ce cas - celui de l'assassin **compulsif** - se retrouve combien de fois sur des milliers ?

« Tant qu'y a de la vie y a de l'espoir ! » De l'espoir de sortir un jour de prison, complètement lessivé, infantilisé, névrosé, usé comme un caillou par la mer, mutilé, invisible, pouvant même plus bander, incapable de traverser la rue ou de bricoler une radio ou de faire autre chose qu'un clochard, un pensionnaire d'asile psy, cette nouvelle tôle ? Ça, un espoir ?

Depuis le temps que je servais cette réponse, affirmant qu'à choisir entre les deux, moi, personnellement, je choisirais le panier à son, un seul vient de me donner raison : l'Amerloque qui a demandé à être fusillé plutôt que de subir encore un tel supplice jusqu'à sa mort naturelle. C'est le premier. Son choix interpelle la société, tout comme le défi arrogant de Jacques Mesrine. L'un comme l'autre, ces coupables qui vont au devant du « châtement suprême » ne font pas qu'un geste de bravade : ils acculent au pied du mur la Vieille Pourrie (je ne dis pas « vieille pute », car j'aime les putes) en la coinçant, gueule de raie, dans sa contradiction lamentable : punir le crime, c'est ainsi exaucer le criminel. Et banco !

Autre argument, qu'on s'entend toujours re-servir dans la converse :

- Et si on vous tuait votre enfant ? ➔

- Si on vous abattait votre amour ?  
Faut être honnête jusqu'au bout. Je répons, à titre personnel :

- Moi, c'est très possible (automatiquement peut-être même), je tue à mon tour. Pourquoi pas ? Mais ça ne veut pas dire que j'ai raison. Si je reçois une cheminée sur la tête, je peux piquer une crise de folie. Par ailleurs, même dans ce cas, je me reconnaîtrais un certain droit que je dénie totalement à la société. C'est une affaire entre le meurtrier et moi. Pas entre lui et elle.

- Mais vous êtes une horrible !

- Possible. Le sang espagnol, que voulez-vous... Avec un peu de corse, et du breton...

- Si vous ne voulez pas de la peine de mort, vous voyez dans quel chaos se trouverait la société ?



- Possible. Le tout est de savoir ce qu'on appelle l'ordre, et le chaos. Vous trouvez que nous vivons dans l'ordre, en ce moment ?

- Aucun pouvoir, quel qu'il soit, ne peut admettre la vendetta !

- Pas vrai. Louis XV avait peut-être un Parc aux Cerfs et le toutim, c'était pas un roi bien fameux, mais un jour il a dit à un grand seigneur qui venait d'assassiner quelqu'un : **« Monsieur, je vous donne votre liberté, mais je la donne aussi à celui qui vous tuera. »**

- Alors, il n'y a pas de raison pour que ça s'arrête ?

- Pas sûr. Autrefois, dans le vieux droit germain, et dans certaines traditions nordafs, il y avait ce qu'on appelle « la peine du sang ». Une mort pouvait en venger une autre, mais celui qui aurait voulu continuer le petit jeu se trouvait alors redevable du tribunal.

- Ce serait effacer des siècles d'évolution de la civilisation, et de juridiction !

- Je ne le souhaite pas non plus. Ce que je souhaite, comme nous tous, c'est que le monde prenne une tournure entièrement différente, que la société change à un point tel que l'idée même de crime soit impensable. Tenez, un peu comme dans l'**An 01** (encore) où le mec qui a étranglé sa femme avant la date de l'Utopie se trouve, après un tribunal-bidon, mettre son meurtre en chanson :

**Il a étranglé sa femme**

**La possession c'est pas bon.**

A savoir : il s'agit d'une simple plainte-rétro, toute l'horreur a été désacralisée dans un monde où plus rien n'est possédé, ni personne ne manque de rien : la terre de l'anti-crime. (Du rapport entre crime et propriété, Proudhon en a parlé avant



moi.) Mais en attendant, nous vivons fin XX<sup>e</sup> siècle, on doit partir de ce qui est. Ce qui est, c'est le crime, étroitement lié à notre mode de vie. Et nous osons prétendre que ni peine de mort ni détention à vie n'y feront autre chose que de l'étendre, et non de le corriger.

J'ai l'honnêteté de prévoir qu'il est possible pour moi, pour n'importe qui d'entre nous, en réaction à un meurtre quelconque ; et que la pathologie commence quand ce crime « réactionnaire » est institutionnalisé sous forme de sanction pénale : tuer le corps (peine de mort) ou tuer l'être humain

sans le détruire physiquement (détention à vie).

Des solutions ? Par quoi remplacer ces peines qui sont monstrueuses, et même pas dissuasives ? (Je note en passant, qu'on peut admettre la possibilité de tuer qui a tué ce qu'on aime, mais sûrement pas de l'enfermer à vie, même si on en avait la possibilité, pas plus que de le torturer.) Des solutions ? Dans l'immédiat, il n'y en a pas. Pas plus qu'à la prison, autre coercition parfaitement imbécile et toujours impossible à supprimer dans le monde où nous sommes. On n'est

pas tenu de déboucher sur des solutions, mais au moins de poser clairement des problèmes.

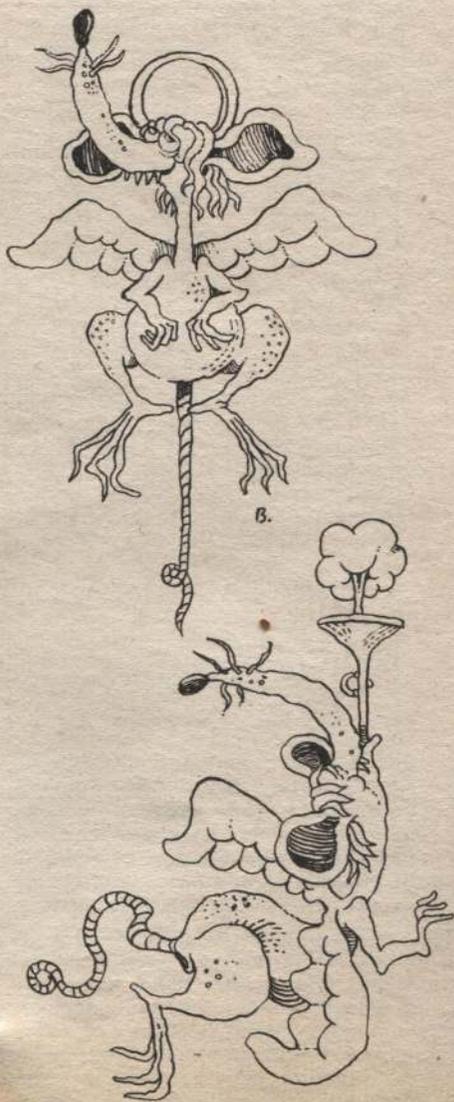
On voit qu'il faut supprimer ces peines ; par quoi les remplacer, et d'ailleurs **pourquoi** les remplacer ? Mon avis personnel est la justice sauvage, celle à laquelle j'ai fait allusion plus haut ; mais je conçois très bien que cela ne peut être du goût de mon lecteur, et que d'ailleurs, à partir du moment où elle serait admise, une nouvelle iniquité commencerait : une nouvelle peine de mort, tout simplement marginale.

La limite extrême serait l'attitude du merveilleux Julos Beaucarne, dont la femme a été poignardée de neuf coups de couteau par un déséquilibré, et qui a publié un bref message concluant simplement ainsi : « C'est la société qui est malade. **Aimons-nous à tort et à travers.** » Et l'assassin ? Voici le plus admirable : il ne lui « pardonne même pas » ; il l'IGNORE. Tout son texte est centré sur sa propre douleur et sur la nécessité de donner humblement à tous le conseil de s'aimer à tort et à travers. Point. S'il reste encore quelque sens au mot sainteté, je la trouve là.

Commençons toujours par supprimer le pire : l'institutionnalisation du meurtre à deux degrés qu'est la peine de mort ou la détention à vie. On verra d'abord que la criminalité (je parle de cet artisanat, l'individuel, pas de notre Pouvoir, bien sûr) n'augmente pas d'un pouce. Ensuite, on discutera bien assez tôt des produits de remplacement. Pouah.

---

Françoise d'Eaubonne



---

## le vrai crime, c'est de menacer l'Etat

---

« **R**EVIVRE un temps disparu, c'est ainsi apprendre l'inquiétude de notre mort ». Le grand homme qui a dit ça, c'est Bachelard. Le petit homme qui vit ça, c'est Carein ; il attend la grâce de Giscard de sa cellule de condamné à mort et repense fatalement à l'acte pour lequel il va crever. Il a peur de Sa mort car elle n'est pas sienne. Il n'a pas assumé son acte en révolté : c'est cette société qui n'a rien assumé. Et ça c'est dur à avaler quand sa tête est au bout de la table de la société. Il sait qu'en France le crime de sang peut valoir la mort « par décollation ». Notre combat peut paraître injustifié, subversif et tout le tremblement pour le lecteur assidu du « Parisien » dit « Libéré ». Cet homme a tué, il doit mourir, c'est dans les textes, dans notre inconscient, ce garage de la culture. Pour l'abonné du « Parisien », il n'existe qu'une seule culture, celle de l'occident chrétien. Il y en a peut-être d'autres mais c'est de la merde, du bâtard.

Je dis non ! et je m'arrête cinq minutes pour examiner certains trucs qui m'énervent. Voilà, il y a des délits pour lesquels on est sûr de passer à la casserole dans tel pays et pour lesquels on ne risque absolument rien dans tel autre.

Exemple : vous êtes un bon citoyen soviétique et vous vous mettez à causer un préjudice grave à la « propriété socialiste ». Mes potes de la milice vous chopent, vous attachent les mains dans le dos, le dos au poteau et vous tirent dessus. En France, vous ne pouvez porter atteinte à la propriété socialiste puisque, c'est une question à dix francs, ça n'existe pas. Ouf !

La peine kapitale, solution expéditive qui sanctionne et permet d'éluider certains problèmes sociaux économiques, est-elle variable selon les frontières ? Si les problèmes économiques et sociaux sont propres à chaque pays, l'application de la peine de mort est donc différente. Si j'étais un lecteur du « Parisien » et pas du « Cap », je commencerais à me

poser des questions quant à la relativité d'une justice qui bousille en fonction de critères qui peuvent changer aussi vite que les politiciens changent de veste !

Pour vous convaincre - ô convaincus ! - je vais tenter d'illustrer mes acerbes propos par quelques exemples et réalités qui se situent de l'autre côté du rideau de fer. J'ai été jeter un coup d'œil dans le code pénal de la république socia-



liste de Roumanie. J'ai pas voulu prendre pour exemple l'URSS puisque c'est la même chose en plus méchant et que le CP d'URSS est trop gros et que ça me faisait chier.

Je vais donc prendre trois catégories de délits que je soumettrai à votre appréciation. Tout d'abord les crimes contre la sûreté de l'Etat, qui sont classiques. Ça va de l'espionnage à l'action hostile contre l'Etat en passant par la

trahison ou même le fait de « saper le pouvoir d'Etat ». Toutes ces joyusetés sont punissables de la fusillade. Viennent ensuite les homicides. Les législateurs roumains qui sont pleins d'imagination, comme tous les législateurs, ont divisé le meurtre en trois catégories bien distinctes.

- Le « meurtre » : le minimum de la peine est de dix ans et le max vingt ans.

- Le « meurtre qualifié » : quinze à vingt ans.

Les choses se compliquent : le « meurtre grave » (sic). Suit une foule de détails assez excitants qui définissent ce meurtre grave.

- par cruauté - sur plus d'une personne - effectué par récidive (absurde, voir plus loin) - sur une femme enceinte.

- pour commettre ou dissimuler un acte de piraterie ou de brigandage. Parmi cette liste ne figure pas le meurtre par cruauté effectué par récidive sur une femme enceinte pour commettre ou dissimuler, un acte de piraterie ou de brigandage pour **causes sociales**. Moralité : application de la loi, pan, pan.

Continuons la liste. Le vol à main armée. Tout est dans la nuance. Le vol à main armée roumain est, comme son homologue français, considéré comme un crime même s'il n'y a pas eu mort d'homme. Or en Roumanie, il existe deux sortes de vol à main armée.

- le vol à main armée pendant lequel il y a eu mort d'homme est passible non pas de la peine de

mort mais de sept à quinze ans fermes.

- seconde catégorie : le vol à main armée même sans victime mais au préjudice de la propriété socialiste, équivalait à la peine de mort ! Là est la nuance.

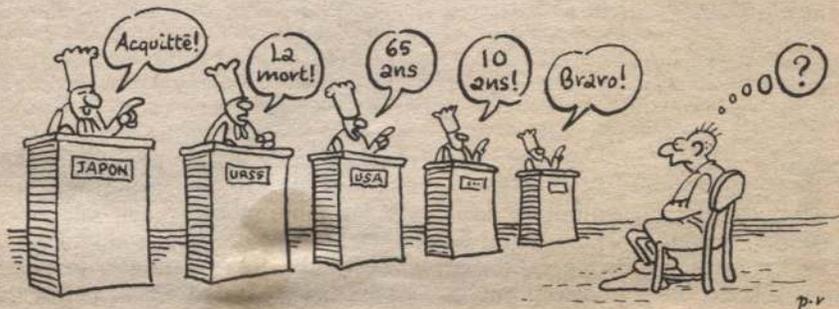
Ceux qui veulent faire un braquage en Roumanie doivent être drôlement rusés ! Que peuvent-ils donc attaquer comme banques qui ne soient pas propriété socialiste ? Les truands roumains sont rusés, ils attaquent par exemple un gros commerçant chez lui ou un truc dans ce goût là. Et c'est là que je veux en venir : en France, pays capitaliste très avancé et tout, si vous tuez un bourgeois dans la rue avec préméditation, vous risquez plus la guillotine que si vous abattez un képi ou truc comme ça (cf. Montredon, Aléria). Or, en Roumanie c'est le contraire. Un flic roumain, c'est le pilier de l'Etat roumain pour la bonne raison que ce dernier est policier avant d'être support du capitalisme (d'Etat). En France, le capita-

lisme est privé, il est basé sur l'épargne et c'est l'épargne qui tient l'Etat car c'est notre pognon qui le fait vivre, c'est nos impôts qui servent à payer les flics.

Je ne préfère pas m'enfoncer dans ces évidences trop longtemps. Mais il est un fait qu'une seule abstraction permet à des gens de mourir aussi bien dans la rue que dans les taules. Par ce biais, l'Etat empêche une véritable émancipation de l'animal à deux pattes. Cette situation est dégueulasse et cela dure depuis trop longtemps. En voulant abolir la peine de mort comme la prison à perpétuel ou la prison tout court, il est nécessaire de ne pas voir en la peine de mort uniquement une survivance d'une pratique anachronique et barbare mais de montrer et de crier bien fort que cette verrue puante n'est que par l'existence de la pourriture étatique.

La peine de mort n'est que la partie visible de l'iceberg.

Georges Cassan



---

## nous flamberons la guillotine

mais la même flamme doit emporter  
tout le système pénal.

---



*Une carie vous conduit chez le dentiste. Trop tard. Il dévitalise, plombe et couronne...*

*La carie, c'est la peine de mort. Dévitaliser, c'est supprimer toute mauvaise conscience. Plomber, c'est réformer le système pénitentiaire. Couronner, c'est construire des prisons modèles.*

*Et le dentiste ? C'est l'Etat...*

*Ce scénario s'est reproduit sans exception dans tous les pays qui ont aboli, bien avant nous, la peine de mort. Il est de tout repos pour l'ordre établi.*

*Abolir la peine de mort ? C'est évident. Mais on ne va pas s'en tenir là.*

**L**ES Français termineront-ils le siècle avec une guillotine dans le placard ? La peine de mort est inutile, nuisible, incitatrice, passéiste, lâche et bien d'autres

choses encore. On ne peut logiquement prétendre au respect de la vie humaine et continuer de s'arroger le droit de tuer. L'argument « Messieurs les criminels, cessez les premiers » n'a de sens que dans

une conception purement réactionnelle, non-créatrice, des institutions. Mais prenons-y garde : un mouvement en faveur de l'abolition de la peine de mort peut parfaitement déboucher sur un nouvel exercice d'esthétique sociale : donner prétexte à une nouvelle pénalité, avec des équivalences prétendument plus justes entre le crime, le délit, la fraude, etc., et leur châtement. A une meilleure administration de la taule et des geoliers, à un recouvrement plus rapide des amendes, à un fichage plus efficace, à un accroissement du pouvoir des juges et des flics. Alors de deux choses l'une : ou bien vous vous contenterez, comme dans tous les autres pays, de construire un système répressif meilleur, ou bien vous en profiterez pour remettre en question tout le système pénal en remontant jusqu'à ses origines : le conditionnement au « bien » qui nous est infligé dès l'enfance, les coercitions dont nous sommes tous à quelque degré complices et victimes.

J'en connais que cette alternative cabrera. Ils iront disant que nous ne sommes pas réalistes, qu'il ne sert à rien de viser trop loin, et que si l'abolition de la peine de mort, rien que ça, était prononcée, ce seraient déjà quelques têtes de sauvées. Va pour les têtes. Mais les prisons à perpétuité, les vingt ans, les dix, les cinq ans, les policiers armés, la garde à vue, les interrogatoires torturants, la justice de



classe, le droit du plus fort déguisé en légalité, nous continuerons de les tolérer ? La peine de mort est à combattre de toute façon, et comme il s'agit de vies humaines on ne va pas chicaner sur les moyens, dut-on faire appel à des députés. Mais nous devons nous en servir comme d'une locomotive pour évacuer tous les autres scandales et décaper jusqu'au principe de répression qui les inspire tous, notre but étant une société où non seulement la peine capitale mais toutes les autres sanctions seront abolies. Nous ne sommes pas de ceux qui règlent la pollution avec des vides-ordures, la condition féminine avec des pilules et la question militaire par le service civil. Nous flamberons la guilloti-

ne, mais la même flamme doit emporter tout le système pénal.

Pour nous préparer à cette lutte, il nous faut faire un double saut périlleux au-dessus des confort intellectuels dont nous avons profité jusqu'ici. Commençons déjà par comparer la surenchère des peines et celle des fautes. **La plus petite des peines par laquelle commence l'escalade punitive n'est-elle pas infiniment plus grave que la peine de mort qui couronne le système ?** Or qui, parmi nous, n'a pas un jour châtié ? Qui peut se vanter de ne s'être jamais, absolument jamais posé en juge ou en flic ? Qui peut affirmer qu'il n'a jamais qualifié un de ses proches ou de ses lointains d'une manière quelconque ? Que ce soit au positif ou au négatif n'y change rien : c'est toujours **traiter l'autre en**

**exemplaire**, en objet de série, avec, au bout, la possibilité de « faire un exemple ». C'est émarger à la logique des catégories dont l'Etat ne fait que mécaniser, en l'amplifiant, le sadisme latent. Entre le système répressif et nous, la complicité est totale. Inutile, pourtant, de sombrer dans la culpabilité. Voyons plutôt que la volonté de figer choses et gens dans des services précis à une hauteur convenue a été jusqu'à présent l'essentiel du politique. **La promotion des voyous n'est que l'échelle inversée de la promotion sociale.** Est-ce fatal ? Evidemment non. On peut très bien imaginer une société dont le but serait précisément de démystifier les services, les usages, les fonctions, la définition des cas et toutes les obligations qui empoisonnent la planète. Une société



critique, expérimentale, fondée sur la reprise en charge en commun des choses-qu'on-doit-faire.

Deuxième renversement : rompre avec le préjugé de l'antériorité de la faute par rapport à la peine. Car il n'y a pas **d'abord** la faute, **ensuite** la peine. Il y a l'Ordre, par essence coercitif. C'est lui qui engendre les coupables : il est fait pour ça. **Toute forme d'ordre est une provocation.** N'en avez-vous pas une expérience suffisante ? Devant un flic, un prof, un patron, des amis qui vous font le coup à l'autorité ou au sentiment, vous attendent au tournant, vous jugent, campés sur leurs bonnes, trop bonnes raisons, comment réagissez-vous ? **Mal.** Ou au contraire vous vous écrasez, mais cela revient au même. Toute l'éducation que nous recevons, toutes les règles du savoir-vivre, consistent à nous faire passer dans le camp des provocateurs ou à nous en exclure. Que certains réagissent d'une manière aberrante à la provocation permanente des braves gens sans histoires toujours prêts à vous faire toute une histoire au moindre manquement, que, fouettés par les mirages de la puissance et de la gloire, ils négligent le masochisme vertueux du commun pour aller au plus court, c'est tout ce que veut le système : chaque sanction qu'il inflige le conforte dans ses raisons d'être.

Ce n'est pas par hasard ni par



sentimentalisme que nous rencontrons aujourd'hui la guillotine sur notre chemin. Elle nous convainc une fois de plus de l'objet de l'écologie politique : la remise en cause d'une production et d'une consommation qui servent moins à satisfaire aux nécessités de la survie qu'à nous classer dans la hiérarchie des bons et des mauvais. C'est la même économie qui nous inflige les dernières merveilles du progrès et toutes sortes de personnages extraordinaires, couvre la planète de déchets et multiplie les ghettos. A cette **économie toute morale**, à cette économie romantique, aussi bien, où les feux de la rampe font bon ménage avec les cous coupés et les expéditions spatiales avec la famine, nous opposons désormais **une économie de la gratuité.** La vie est chose trop sérieuse - ou pas assez - pour qu'on la charge inconsidérément d'obligations.

---

Lambert

## Amis bien aimés

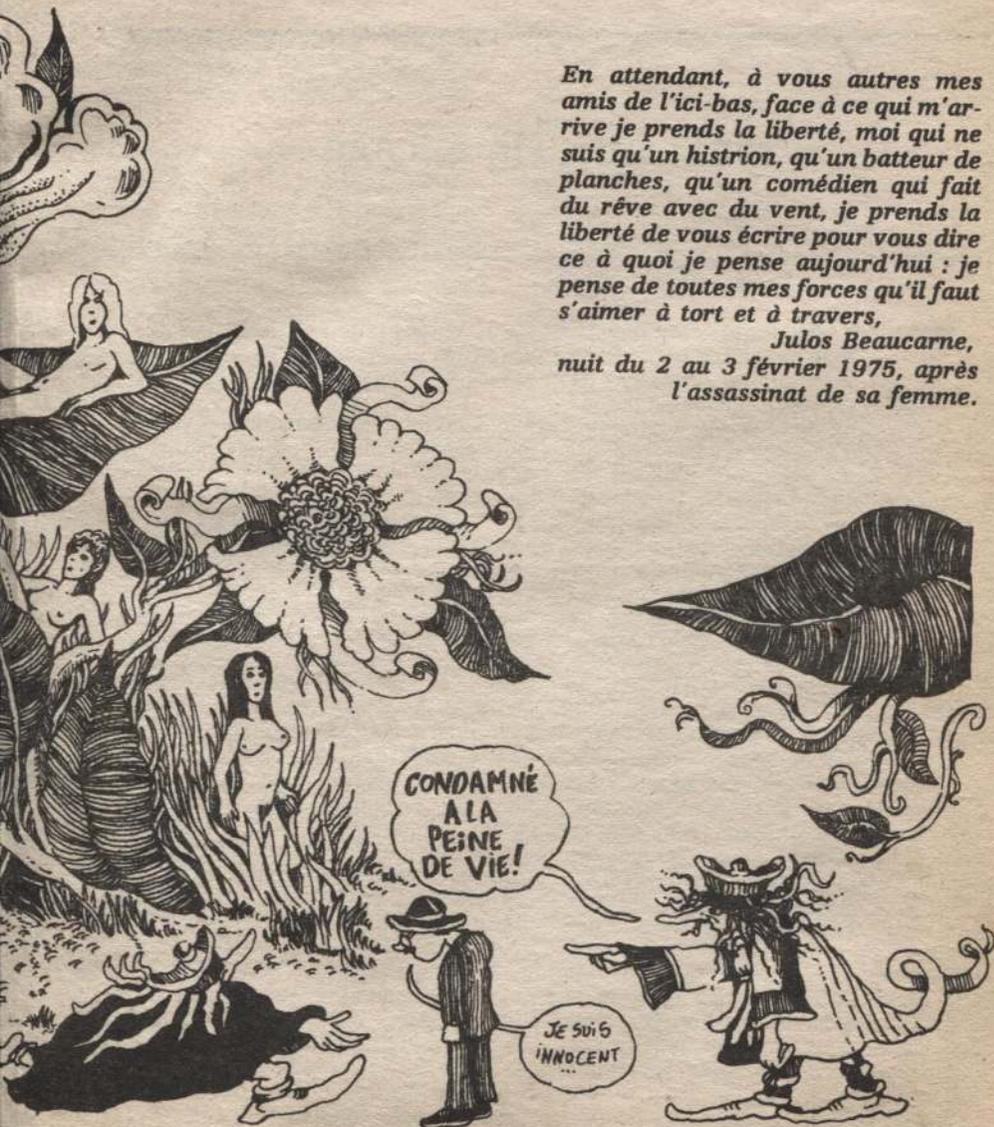
*Ma Loulou est partie pour le pays de l'envers du décor, un homme lui a donné neuf coups de poignard dans sa peau douce. C'est la société qui est malade, il nous faut la remettre d'aplomb et d'équerre par l'amour et l'amitié et la persuasion. C'est l'histoire de mon petit amour à moi arrêté sur le seuil de ses 33 ans. Ne perdons pas courage ni vous ni moi. Je vais continuer ma vie et mes voyages avec ce poids à porter en plus, et mes deux chéris qui lui ressemblent.*

*Sans vous commander d'aimer plus que jamais ceux qui vous sont proches : le monde est une triste boutique, les cœurs purs doivent se mettre ensemble pour l'embellir, il faut reboiser l'âme humaine. Je resterai sur le pont, je resterai jardinier, je cultiverai mes plantes de langage. A travers mes dires vous retrouverez ma bien-aimée ; il n'est de vrai que l'amitié et l'amour. Je suis maintenant très loin au fond du panier des tristesses. On doit manger dit-on un sac de charbon pour aller en paradis. Ah, comme j'aimerais qu'il y ait un paradis, comme ce serait doux les retrouverilles.*



En attendant, à vous autres mes amis de l'ici-bas, face à ce qui m'arrive je prends la liberté, moi qui ne suis qu'un histrion, qu'un batteur de planches, qu'un comédien qui fait du rêve avec du vent, je prends la liberté de vous écrire pour vous dire ce à quoi je pense aujourd'hui : je pense de toutes mes forces qu'il faut s'aimer à tort et à travers,

Julos Beaucarne,  
nuit du 2 au 3 février 1975, après  
l'assassinat de sa femme.



---

## toute une vie engagé

---

**L**E débat qui s'est ouvert, pour ou contre la peine de mort, autour du procès de Troyes, a également permis d'ouvrir celui de la prison à perpétuité, qui jusqu'à ce jour n'a pas été abordé. La peine de mort toujours en vigueur, est peut-être sur le point de disparaître de la législation française. C'est ce qu'envisage partiellement l'avant-projet de réforme du Code pénal. Et par contre-coup, l'opinion publique a commencé à réclamer, en cas de suppression de la peine capitale, que les peines de prison à perpétuité soient exécutées entièrement et dans leur extrême rigueur : sans qu'il y ait possibilité de libérations anticipées, de remises ou de commutations de peines, ou de toutes autres mesures dispensatrices. Réclamer une telle sévérité, c'est ignorer totalement ce qu'est la prison à vie et plus globalement l'incarcération. A travers l'actualité de ces dernières semaines et la grève de la faim entreprise par des détenus de la prison de Fresnes, c'est également le problème des Quartiers de Haute Sécurité et des Maisons de Sécurité Renforcée qui doit être remis en cause, ceux-ci renfermant principalement des condamnés à perpétuité ou tout au moins en général, des condamnés à de très longues peines.

« A la majorité de huit voix, la Cour d'Assises condamne l'accusé à la réclusion criminelle à perpétuité... »

Par cette phrase rituelle dispensée de toute justification et de toute explication, le président de la Cour d'Assises, représentant les vœux exprimés par le jury, envoie un homme, accusé d'avoir commis un crime (crime ne signifie pas obligatoirement meurtre mais aussi bien vol à main armée), croupir pour des années en prison. Au nom du peuple français. Au nom de l'Ordre. La détention préventive qu'aura subie le désigné coupable, lui aura déjà donné un avant-goût de ce que sera sa vie et le restant de ses jours, enfermé entre quatre murs, dans une cellule de 3 m sur 3, 22 h sur 24. A compter de la date du jugement, c'est une lutte contre le temps qui s'engage entre le détenu et l'univers carcéral. Lutte sans fin dans un monde clos, où seuls les voix tonitruantes des gardiens, les bruits métalliques de clefs, et de temps à autre les visites, lui feront penser qu'il existe encore un monde vivant derrière ces murs. Il peut recourir à l'introspection poussée à l'extrême pour tenter d'atteindre une autre liberté. Sa vie de détenu se résume à suivre le programme fixé pour lui par l'administration pénitentiaire.

Programme interchangeable, immuable, répété chaque jour. Le temps s'écoule, monotone, et la seule préoccupation du détenu est de tuer ce temps, alors que déjà de lui-même celui-ci meurt et s'évapore. Les années de réclusion inlignées se font chaque jour un peu plus sentir, se comptent en mois, puis en semaines et en jours. La perpétuité c'est peut-être vingt ou trente ans de cette vie morne. Vingt ans c'est 240 mois, 7 300 jours pareils les uns aux autres, enfermé dans une pièce de quelques mètres carrés, à attendre, à attendre... Attendre quoi ? La sortie, l'ouverture de la porte de la prison n'offre qu'un être dégradé : la prison a réussi son œuvre destructrice.



« Un détenu, apprend-on de source officielle, a été retrouvé pendu dans sa cellule. Les mobiles de son geste sont inexplicables et n'ont pas été éclaircis... »

Flash d'information laconique. La lutte a pris fin. Les différents témoignages parvenus des centres de haute sécurité (1) montrent encore plus quelles sont les conditions de détention qui existent et sont faites à des hommes. Les mots désespoir, suicide, destruction, haine, avilissement, violence, perversion, sévices, ravages, automutilations, infantilisation, sont étroitement liés à la prison et à l'atmosphère qui y règne.

Cet effet néfaste de l'incarcération prolongée a été, et depuis longtemps, constaté par tous, criminologues et personnel pénitentiaire compris, mais la prison, et plus particulièrement la prison à vie, continuent d'exister pour répondre au mythe protecteur qu'elle est censée concrétiser et au principe de l'exemplarité tant de fois non-démonstré et non-prouvé. Quel criminologue peut soutenir la thèse que la réclusion améliore celui qui y est soumis et qu'elle a permis de faire diminuer la criminalité ?

Dans une émission télévisée, le 1<sup>er</sup> février, Giscard reconnaissait que la prison détruit, lentement mais inexorablement, constatant qu'au bout de 15 ans « c'est fini ou pratiquement terminé » et que celui qui ressort après tant d'années est simplement - mais n'est-ce pas là le but recherché, mais inavoué - « un être brisé ». Destruction tant physique que morale, qui ne peut que donner le résultat prévisible : des « monstres » ou des « kamikazes ».

En Allemagne fédérale, où la peine de mort est abolie depuis 1949, la réclu-

(1) cf. notamment le dossier sur les centres de haute sécurité paru dans le journal du Comité d'Action des Prisonniers, n° 34.

sion à perpétuité a été désapprouvée par le juge de la Cour d'Appel de Brunswick, suivi par d'autres magistrats, des juristes et des membres de l'administration pénitentiaire. Echec de la prison ? Le bilan négatif fait par tous n'a plus besoin d'être alimenté en témoignages.

Mais le débat se situe moins au niveau des conditions de vie qu'à celui de ce que représente en elle-même la réclusion à perpétuité. Les vœux exprimés ces derniers temps par l'opinion montrent le caractère de vengeance qu'elle attache au mot Justice. Il s'agit de « faire payer » et, si la peine de mort est supprimée car jugée « cruelle et barbare », il ne faut pas pour autant laisser s'échapper le coupable, le Criminel. Dans la gamme très large



des condamnations, offrant ainsi un nombre important de combinaisons, de degrés dans l'application des peines, la réclusion à perpétuité se situe à l'extrême, liée étroitement à la peine de mort par son objectif d'exclusion totale. Plutôt que la prison à vie, c'est la prison à mort dont il s'agit. Dans les procès d'Assises, aucune peine de 40 ou 50 ans n'est prononcée, et les peines inférieures à 20 ans laissent (plus ou moins inconsciemment dans l'esprit des jurés) la possibilité ou l'espoir d'un éventuel « réclassement social » tel que le prévoit la réforme pénitentiaire dans son premier principe (2).



A l'opposé, la prison à perpétuité rejette purement et simplement ce désir émis par le code de procédure pénale, ne cherchant qu'à appliquer un châtiment exemplaire. Peine de mort et prison à perpétuité sont donc situées dans un même débat, et condamner l'une des deux conduit à condamner l'autre du fait que leur but, leur objet et leur caractère sont les mêmes : on ne peut se prononcer contre la peine de mort et être partisan de la perpétuité. Si certains (et ils constituent une large part des abolitionnistes de la peine capitale) ont cette position c'est, soit le côté sanglant de la décapitation qui les révolte, soit l'acte de tuer qui est pour eux un acte contre nature allant à l'opposé de la Création ou de toute autre volonté divine.

La thèse de l'abolition de la peine de mort ne doit pas s'appuyer sur de telles considérations judéo-sentimentalo-humanistes, mais sur le seul fondement de la raison. A savoir : pourquoi, quel est le but recherché ? Si ce but est la destruction de l'individu ayant commis un crime, alors la peine de mort autant que la perpète atteignent ce but. S'il est différent, alors les partisans réels de l'abolition de la peine de mort ne peuvent être que partisans de l'abolition de la prison à

---

(2) « La peine privative de liberté a pour but essentiel l'amendement et le reclassement social du condamné. »

perpétuité et de toute autre forme volée d'atteinte à l'intégrité physique ou morale de l'individu.

Aux irréductibles et acharnés qui avanceront que si on relâche aussi facilement les criminels, ils recommenceront, et que si on ne prend pas des mesures exemplaires la criminalité s'amplifiera, quelques chiffres venant d'Allemagne leur prouveront le contraire : sur quatre cent soixante dix sept condamnés à vie graciés, quatre seulement ont « récidivé » (3).



Alors qu'en France, le nombre annuel de condamnations à mort va décroissant, le nombre de crimes de sang n'a pas augmenté pour autant et est même décroissant depuis le début de ce siècle. En ce qui concerne la « criminalité » en général, le débat est tout autre et Mirabeau suffira pour répondre aux défenseurs d'une justice ferme, sévère, exemplaire : « Avant de faire la théorie de la criminalité, il faudrait faire celle de la misère ».

Uriel

(3) « Le Monde », 27 janvier 1977.



## FERMER LES PRISONS

par Dennie Briggs,  
Le Seuil.

*A Paris, vient enfin de sortir la traduction américaine du livre de Dennie Briggs : « Fermer les prisons ». Si vous n'en avez pas entendu parler c'est normal, la presse s'est tue. Les idées de Briggs doivent être tellement révolutionnaires que les critiques sont restés sans voix.*

*Comme le titre du bouquin l'indique Dennie Briggs veut bel et bien fermer les prisons, c'est pas une idée en l'air. Du reste, il l'a déjà fait. Aux Etats-Unis d'abord, avec Douglas Grant (si vous avez la télé, ce nom doit vous dire quelque chose, il y a eu une série d'émissions l'année dernière sur son travail). En Grande-Bretagne ensuite. Comme Briggs semble être un fieffé récidiviste, il veut remettre ça en France. Petit poisson deviendra grand si...*

*Mais je vous parle un peu de ce que j'ai vu sur la lande anglo-*

saxonne : une petite maison chouette avec jardin, ouverte aux quatre vents et semblable en tous points à ses sœurs qui l'entourent. A l'intérieur de la petite maison, c'est un peu la pagaille : ça entre ça sort, on ne sait pas très bien à qui expliquer qu'on est envoyé par le journal « machin »... Ça manque de structure, de chef, de hiérarchie en un mot. J'ai quand même réussi à coincer Laurenzo entre une cheminée et un fauteuil. Laurenzo a 21 ans. Il est maigre, sec et nerveux. Depuis l'âge de 6 ans, il a vécu enfermé, indifféremment en hôpital psychiatrique, maison de repos, maison de redressement, prison. Il aurait pu poursuivre toute sa vie son bonhomme de chemin entre deux allées de barreaux. Pourquoi ? Parce qu'à 6 ans, il a tenté de mettre le feu à une maison : les pyromanes vont chez les fous, c'est logique. Mais la maison des « dingues », c'est aussi l'administration-système qui a maintenant un œil sur lui et ne le lâchera plus. Pour une histoire de barre de chocolat ou de melons volés, il se retrouve entre quatre murs. C'est comme ça et cette histoire est à multiplier par 18 825, c'est-à-dire par le nombre d'adultes de moins de 20 ans entrés en prisons (en 72) en Grande-Bretagne. Chacun de ces prisonniers coûte 2 000 livres par an à l'Etat. Pour donner un point de comparaison, un fils de grand bourgeois envoyé à Eton coûte 1 200

livres par an à ses parents. Les récidivistes forment 85 % du cheptel-prisonniers. les crimes les plus violents sont commis par les 17/20 ans. Tous ces faits sont déjà si connus qu'on se demande s'ils peuvent encore choquer quelqu'un. Savez-vous qu'aux Etats-Unis, une personne sur 13 travaille pour la sécurité du pays ?

Briggs a décidé d'arrêter l'infamale machine. C'est ainsi que, pour la première fois depuis bien longtemps, Laurenzo vit dans une maison dont il peut ouvrir portes et fenêtres. Il travaille, va au pub, au cinéma, fait le ménage et la cuisine de temps en temps. Il partage sa chambre avec un autre garçon qui a fait le même genre de bêtises que lui. Ils sont huit en tout, plus un directeur et deux intervenants (on les appelle linkers en anglais). Le soir, le directeur rentre chez lui retrouver sa femme et le bébé. Les linkers dorment dans la communauté. Laurenzo travaille à mi-temps. Une partie de son salaire va à la communauté pour l'entretien, il garde le reste. Il s'occupe d'aliénés dans un hôpital psychiatrique, son copain surveille des enfants dans une maternelle, un autre va tous les après-midi à l'hôpital comme aide-soignant. Lorsqu'ils rentrent du boulot, au lieu de s'affaler devant la télévision, ils essaient de comprendre pourquoi leur boulot marche ou ne marche pas. S'ils ne peuvent répondre d'eux-

même, ils demandent conseil au linker et si celui-ci ne peut les aider, ils feront appel à un médecin, un psychologue, un psychiatre...

Les questions les entraînent parfois très loin et ils peuvent décider de faire une étude sérieuse sur le sujet : tous les moyens leur seront donnés pour mener cette étude à bien.

Quant aux linkers, ce sont d'anciens délinquants, ex-drogés qui peuvent être en liberté surveillée ou même être en train de purger leur peine.

Belle entreprise de récupération ? C'est vite dit et facile.

Voilà ce qu'en pense un linker justement : « Dans ce centre, nous ne faisons pas de traitement mais l'éducation, à la limite de l'information. Seulement 10 % des prisonniers devraient être réellement incarcérés, les autres sont aptes à la vie en communauté. Si nous ne faisons pas de transformations radicales maintenant, dans vingt ans nous n'aurons plus que des Etats policiers. Si des ex-prisonniers s'occupent eux-mêmes des détenus nous aurons de moins en moins besoin de la police. Dans ces communautés on crée une atmosphère qui n'est pas punitive, le système de la carotte (tu sortiras si t'es bien sage) ne joue pas non plus. On utilisera le bon et le mauvais comme des éléments favorables à la connaissance et à la compréhension ». Et puis quoi, si on ferme les prisons il n'y aura

plus de prisonniers, c'est simple. Dans le Massachusetts, où la plupart des prisons ont été fermées, le taux de criminalité a baissé de façon notoire. Les braves gens peuvent dormir tranquilles. Enfin bref lisez donc « Fermer les prisons ». Le texte est parfois un petit peu ardu parce qu'il y a beaucoup de chiffres et que Briggs ne néglige aucun détail mais c'est pas plus mal car un homme averti...

Marie-Pierre Carretier

P.S. : Jacqueline Reteyrotte (magistrat) a annoté le bouquin : ce que dit Briggs de régimes pénitentiaires anglais et américains vaut pour la France. Sauf qu'en France c'est encore pis !



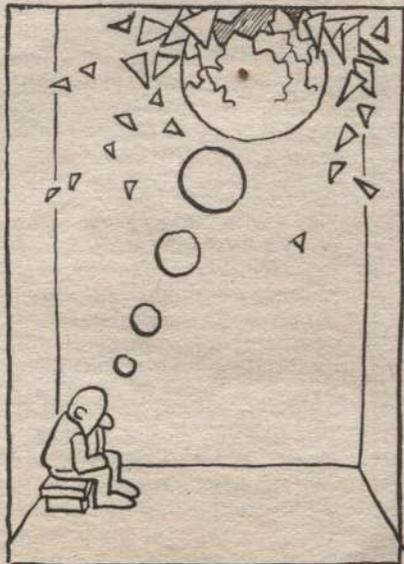
---

## Premier témoignage sur le régime d'isolement dans les prisons françaises

---

*Avertissement important. Ce témoignage, très partiel, rédigé très très hâtivement, ne suffit évidemment pas à rendre compte, un tant soit peu, de l'extrême gravité des problèmes nombreux de l'isolement carcéral. Néanmoins, il ne fallait pas balancer à le produire, tant il est vrai qu'il ne saurait, en tout cas, minimiser ces graves problèmes à l'esprit des lecteurs attentifs à l'évolution des répressions libérales avancées. Ces lecteurs voudront déjà y réfléchir, ils nous aideront, je le souhaite, à un prochain travail d'information qui sera, cette fois, complet et fouillé.*

**L**E 18 juin 1971, j'arrivais ensanglanté à la maison d'arrêt de Béziers. Mes vêtements, maculés de sang, furent échangés contre une « tenue pénale » (« costume » grossier de bure grise, dépersonnalisant). On me conduisit ensuite dans une cellule : après la porte, une grille dite « de force », faite de lamelles d'acier, larges de 5 cm environ, entrecroisées. La grille est percée d'un guichet par où seront passés les aliments. Le « mobilier » se décompose en un tabouret de bois, une petite table très crasseuse scellée au mur (environ 70x45 cm), un lit scellé au mur, un placard d'acier scellé au mur. Pas de fenêtre, un petit vasistas très haut placé, impossible à atteindre. Le plafond est donc très haut. La cellule est « grande » par comparaison avec les dimensions habituelles des cellules des autres maisons d'arrêt : peut-être 7,50 m x 6 m. Il n'y



a pas d'eau courante, un broc de plastique malpropre en contient, il est rempli tous les jours. Pas de toilette, un seau de plastique d'une saleté repoussante, je ne réussirai jamais à le nettoyer correctement. Le sol est dallé, de grands carreaux usés.

C'est une construction très ancienne, un ancien couvent dont les murs sont particulièrement épais. Le silence est donc total, même dans la journée. Tous les mouvements bruyants paraissent très vite résonner « anormalement ». Je n'ai pas de montre, pas de transistor, pas de journaux, rien. Absolument rien. Je suis dans une condition physique excellente, mon moral est parfait.

Le lendemain, je découvre ce qui sera la routine fascisante de tous les jours. Une seule sortie de cellule par jour, une demi-heure de « promenade », toujours seul, dans une cour de bitume, avec de hauts murs, en triangle, d'environ 12 m dans la plus grande longueur et 6 m dans la plus grande largeur. Les couloirs sont évacués lors de mes sorties de cellule, aux allers et retours des « promenades ». Fouille avant de sortir, fouille au retour. On me passe les repas (IMMANGEBLES...) par le guichet, sans jamais ouvrir la grille. Toujours des surveillants, je ne vois jamais les autres détenus. Après le repas du « soir », environ 17 h 30 - 18 h, fouille de la cellule. Six surveillants, ou plus, viennent « fouiller ». On me retire tout : couverts, assiettes, vêtements, chaussures, tabouret, etc. Tout sauf les cigarettes. Les surveillants ont des barres d'acier à la main. Ils « sondent » les... murs ! Les murs sont peints à la chaux, une égratignure s'y verrait à l'œil nu... Je vais à la douche une fois par semaine. Seul dans les douches collectives. Je



dois me laver sous la surveillance constante des gardiens.

Cela a duré des mois, jusqu'à mon transfert à la prison des Baumettes. Je ne peux voir le jour, je n'entends aucun bruit. Dès les premiers jours, ayant constaté à quel régime fascisant je suis soumis, je ne dis plus un seul mot aux surveillants. Je ne dirai pas un seul mot, pas un seul, pendant ces mois.

Maintenant que les conditions de détention ont été très brièvement évoquées, il me faut dire quelques mots de ce qui se passe psychologiquement. (Pour ce qui est du biochimique, je renvoie, pour l'instant, à l'excellent article de Monsieur Defeudis dans le n° 55 de la revue « La Recherche »). Je l'ai dit, à mon arrivée à Béziers, ma santé était bonne (sans compter que j'ai toujours eu une santé irréprochable, je n'ai jamais été malade auparavant). Mon moral a toujours été égal. Je savais de toute façon que je ne pouvais pas rester plus de quelques mois à la prison de Béziers.

Dès les premiers jours, mon agressivité commença à s'élever. J'ignorais encore qu'elle irait jusqu'aux limites de la « démence ». A ce régime de privation sensorielle très sévère s'ajouta, je crois, une maladie infectieuse due à l'alimentation de la prison, infecte au-delà de toute expression. Des aliments avariés le plus souvent. Plusieurs fois, j'ai pu retirer un verre d'huile rance d'une

portion mise dans une assiette pour un repas. Mais cela, seuls ceux qui ont connu la prison peuvent l'imaginer. Je crois donc qu'une maladie infectieuse (genre jaunisse ?) grave s'est ajoutée à ces conditions de détention fascisantes. Toujours est-il que l'été était particulièrement chaud : durant tout le temps de celui-ci, j'eus froid, très froid. Je claquais des dents sans cesse (sauf devant les surveillants, bien entendu). Je dormais avec six couvertures doublées, et j'étais glacé, je tremblais et claquais des dents. J'avais des fatigues, des épuisements terribles, très très éprouvants. Puis j'eus des hallucinations auditives, j'entendais des musiques (du genre « classique », pour les curieux). C'est dans ces conditions que mon agressivité devint extrêmement morbide. Je commençai par être obsédé de désirs de vengeance, d'évasion, enfin et surtout du désir obsessionnel d'une arme à feu. Si je l'avais eue, j'aurais fait, que ce soit clair, « un massacre ».

Autrement dit, j'étais arrivé en super-condition physique, très équilibré psychologiquement, très sociable (c'est peu de le dire !) et voilà qu'en quelques mois, j'étais aux limites de la folie suicidaire. Voilà que je n'aurais pas sué une seule seconde, pour trois ans de prison, à tenter une évasion : « n'importe comment », pourvu que j'aie « une chance sur cent mille » (c'est sciemment que je répète ces deux dernières expressions entre guillemets : je les ai souhaitées dans ces termes).

C'est donc dire que l'isolement carcéral, la privation sensorielle rend et accule les gens à l'extrême de leur agressivité. Or depuis peu, à quelques variantes près, l'isolement carcéral s'est développé, s'est GENERALISE. Il

est pratiqué dans toutes les prisons, en plus de l'être désormais dans de nombreux établissements de détention « spécialisés » en cela. Tous les détenus ne réagissent pas par le développement démentiel de leur agressivité aux contraintes fascisantes de l'isolement. Beaucoup sombrent dans des dépressions nerveuses ou des « maladies mentales » (dont la plus fréquente, on s'en doute, est la « manie de la persécution »). Beaucoup en arrivent aux auto-mutilations, aux tentatives de suicide, et quelques-uns en meurent. En tout cas, depuis cette généralisation dont j'ai parlé, des centaines et des centaines d'hommes sont soumis à l'isolement carcéral. C'est autant d'individus que l'on torture, autant d'individus qu'on veut atteindre, et qu'on atteint, jusqu'aux structures profondes de leur personnalité. C'est véritablement un « assassinat » ralenti (mais tout aussi réel), une atteinte intolérable à l'intégrité mentale des détenus.

Nous sommes, sans aucune retenue, solidaires des détenus allemands, russes, et de tous les autres. Mais il ne devrait plus se faire une campagne de protestation contre les conditions de détention des camarades de « la bande à Baader » alors que cela se passe en France, non seulement **en pis**, mais surtout **à une tout autre échelle**. Ce genre de campagne ne doit plus se faire sans **évoquer en même temps** la situation française.

Nous ferons bientôt tout ce qu'il faudra pour préparer une information complète sur la question, avec beaucoup d'exemples. Nous aurons alors besoin de tous les soutiens.

---

Jean-Claude Reilles,  
prisonnier à Fresnes

---

## Laissez-les vivre !

---

**I**SABELLE, tu me dis au téléphone (je pense avoir bien compris) tu me dis que des gens bien intentionnés, des gens de cœur, des gens inspirés par des soucis humanitaires, ceux enfin qui partout ont pavé la voie à tous les fascismes – tu me dis que les voilà prêts à troquer la guillotine contre le bistouri, à substituer le chirurgien au bourreau, et à remplacer la peine capitale par une simple obligation de soins : la lobotomie, comme chacun sait, c'est propre, indolore, scientifique, et c'est remboursé par la sécurité sociale... Bref, la lobotomie, c'est l'avenir.

Isabelle, je vais te décevoir, et moi-même je n'aurais jamais cru ça de moi, il a fallu ton malheureux coup de fil : j'ai beau tourner le problème dans tous les sens, c'est clair, me voilà pour la peine de mort. Non pas que ça serve à quoi que ce soit, il y a longtemps que je n'ai plus d'illusions à cet égard : objectivement, ça ne fait aucun doute pour personne que la crainte du châtement suprême, comme on dit, ça n'a jamais empêché quiconque de tuer. Si ça sert à quelque chose, ce serait plutôt dans l'économie fantasmagique de la société qu'il faudrait aller voir : le talion, la réparation symbolique de la faute que la société ne saurait supporter collectivement, le lavage rituel de la souillure, de la tache que constitue le criminel sur la robe ô combien immaculée de notre corps social...

C'est vrai que tout ça ce sont des archaïsmes, des vestiges de notre barbarie originelle, de notre sauvagerie encore mal

léchée, – c'est vrai que la tentation est grande de moderniser un peu ces vieilleries, de les humaniser, de les enrober du miel de notre idéologie pateline et du beurre de nos technologies douces. A quoi bon des châtements quand on dispose de thérapeutiques ? Pourquoi flétrir des criminels quand on peut les absoudre comme malades ? Et pourquoi s'embarrasser de cadavres alors qu'il est si facile de fabriquer des infirmes ?

La lobotomie, c'est ça : on fabrique des infirmes pour ne pas avoir des macchabées sur la conscience – c'est la forme présentable de l'euthanasie. Voilà pourquoi je suis pour le maintien de la peine de mort.

La peine de mort, c'est quand même pas rien, sinon pour le public qui la réclame, du moins pour le jury qui la prononce. On y réfléchit à deux fois avant d'envoyer un mec à l'échafaud – voir Patrick Henry. Un acte chirurgical, c'est technique, suffit de faire confiance aux experts, et il se trouvera toujours un Diafoirus de service pour expliquer au jury et aux magistrats qu'après tout c'est pas terrible, qu'avec la technologie moderne et les interventions sélectives et la rééducation post-opératoire ça ne laisse pratiquement pas de séquelles – ce qu'on enlève c'est juste la petite zone de l'impulsivité, ou du sadisme, ou de la perversion – juste le mauvais morceau, quoi, tout ce qui est bon en le conserve (on vous l'avait bien dit qu'y avait toujours du bon dans l'homme, même chez le pire criminel).



**P**ERMETS-moi une petite digression, Isabelle. Depuis quelques années on essaye d'intégrer la psychiatrie à la médecine, elle faisait un peu bande à part tu comprends, les psychiatres ils étaient pas tellement pris au sérieux par les autres toubibs, ça pouvait plus durer : fallait que la psychiatrie ça devienne sérieux, sans ça comment on aurait pu l'utiliser enfin sérieusement ? On ouvre donc un peu partout des services de psychiatrie dans les hôpitaux généraux, on y crée de nouveaux postes de psychiatres, les voilà médecins parmi les autres, spécialistes parmi d'autres spécialistes. Et c'est quoi leur spécialité ? C'est très simple : le service de médecine à côté, ou le service de chirurgie ou de gynéco qui leur envoie des consultants, c'est par exemple pour des symptômes comme ceux-ci : « injurie le personnel de service... », « ne cesse de récriminer contre la nourriture et les soins... », refuse de laisser prendre sa température... », « fait des propositions inconvenantes aux infirmières... », « en est à sa troisième interruption de grossesse et refuse toute contraception... ».

Je ne dis pas que ça aboutit toujours à des lobotomies.

En général, les psychiatres ainsi sollicités se montrent plutôt irrités de ce genre de demandes et du rôle qu'on veut leur faire jouer. Mais le danger est là, toujours présent, toujours pressant : la psychiatrie, les garants de l'ordre social, ceux qui occupent les postes-clés de nos institutions, ils reviennent sans cesse à la charge pour la faire servir à leurs fins : aider ces institutions à tourner rond, camoufler leurs ratés, leurs insuffisances, leurs contradictions - et faire passer les gêneurs, les emmerdeurs, les imbuables dans la filière de la maladie, des soins, de la réadaptation ou de l'invalidité.

Bien sûr, il faut abolir cette ânerie, la peine de mort. Mais attention ! Il ne faut pas que cette abolition devienne l'occasion d'une *médicalisation* de la délinquance et de la criminalité. Car lorsqu'on aura aboli la peine capitale, lorsqu'on considérera vraiment les criminels comme des malades, lorsqu'on aura décidément remplacé les châtiments par des thérapeutiques, qui peut dire où ça s'arrêtera ? A qui imposera-t-on des *obligations de soins* ? Aux meurtriers ? Aux voleurs récidivistes ? Aux vagabonds, aux pédophiles, aux gauchistes, aux adolescents révoltés ?

**Q**UE la justice de la bourgeoisie prenne ses responsabilités. Qu'elle cesse de tuer si elle ne veut plus avoir de sang sur les mains, mais sans déléguer à la médecine les œuvres du bourreau. Psychochirurgie, conditionnement, privation sensorielle, etc. - les techniques médicales modernes permettent de tuer (proprement) l'esprit seul. Parce que la zombification en série est aujourd'hui possible, nous disons : si la société bourgeoise veut tuer, qu'elle ose tuer à visage découvert, sans biaiser, sans faire de détail. Qu'elle ne se planque pas derrière ce slogan de toutes les hypocrites : laissez-les vivre !

---

Roger Gentis

---

## nous sommes tous sous surveillance

---

*La prison fait si bien partie de notre univers, de notre logique, que l'on a parfois peine à croire qu'elle est l'enfant du siècle des lumières. Créée comme alternative aux supplices qui avaient cours au moyen-âge et sous la monarchie absolue, ce ne sont pas les bons sentiments qui ont manqué pour présider à sa naissance. Dans l'esprit des philosophes, il allait s'agir d'un lieu de « traitement » (le terme est d'ailleurs toujours employé) permettant aux détenus de se réinsérer dans la future société révolutionnaire.*

**L**OUABLES intentions... qui ne furent suivies d'aucun effet. En quelques années, la bourgeoisie triomphante devait détourner l'ensemble du système carcéral de son objectif et faire de la prison un espace de surveillance et de punition, projection amplifiée de la société qu'elle était en train de ciseler par ailleurs.

Ainsi naquit, à l'ombre des murs des pénitenciers, une somme de techniques de pouvoir qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours en bénéficiant, comme dans tous les lieux clos (casernes, asiles..) du silence aux zones de « non-droit ». Ces techniques sont aujourd'hui parfaitement maîtrisées ; elles

s'imbriquent les unes dans les autres et amènent le détenu, à force d'humiliation, à la récidive (dont on peut dire qu'elle est à la fois acte de vengeance et auto-punition. Puisque le châtement suivra presque automatiquement).

### **où il est de nouveau question de « soumission à l'autorité »**

Car c'est bien à cela qu'aboutit notre système actuel : à entretenir l'existence d'une population carcérale relativement stable afin de justifier sa propre nécessité. Extraordinaire tour de force qui ne peut être réalisé que si aucune faille ne se fait jour, si aucune note discordante ne se fait entendre. Aussi l'activité de la hiérarchie

carcérale, loin de s'orienter vers la réinsertion du détenu, est-elle tout entière dirigée vers une prise de possession de son corps et de son esprit afin d'obtenir une soumission absolue.

Dès mon arrivée à la maison d'arrêt de Metz, les formalités de l'anthropométrie me permirent de découvrir cette tentative de prise de pouvoir sur ma personne. Alors qu'une simple photographie eût été suffisante, on se fit un devoir d'ajouter la panoplie complète d'actes symboliques allant de la mesure du diamètre antéropostérieur de mon crâne à la prise de mes empreintes digitales... J'eus la sensation à cet instant précis qu'une partie de moi-même venait de passer entre des mains dont j'aurai peut-être dans le futur, à craindre la redoutable efficacité. C'est la raison pour laquelle je refusai, quelques jours plus tard, de me laisser fiché par un commissaire, arguant que, comme détenu politique, je n'avais rien à voir avec la police. Cette incartade me valut d'être condamné sur le champ à trois jours de cachot ; non pas parce que j'avais tort (je ne devais jamais subir ce second examen) mais, comme devait me le dire le Directeur de la prison avec un sourire aux lèvres, « parce qu'on n'aime pas ce genre de contestation ici ».

Cette anecdote est très caractéristique : elle montre que les autorités n'ont même pas à justifier les décisions qu'elles peuvent pren-

dre, protégées qu'elles sont par l'opinion encore bien ancrée dans l'esprit populaire qu'un détenu « n'a jamais que ce qu'il mérite ».

### **coupable ou victime ?**

Par un processus assez facile à comprendre, une véritable intériorisation de la faute existe chez le prisonnier de droit commun. Rares sont ceux en effet qui parviennent à tenir tête à la toute puissante autorité carcérale. La majorité glisse, jour après jour, échec après échec, vers une soumission dont la hiérarchie veut qu'elle soit totale.

Mais nul ne peut parvenir à un tel degré d'humiliation sans éprouver le besoin de se justifier à ses yeux et à ceux de son entourage. D'où la répétition de cette phrase si souvent prononcée : « J'ai fait une connerie, il est normal que je paie ». Ainsi donc, celui dont je n'hésiterai jamais à dire qu'il est une victime - la première de toutes dans une société entièrement dirigée contre l'homme, accepte-t-il d'être « coupable » et, par voie de conséquence, lourdement châtié.

### **prison, police et idéologie**

Dire qu'il faut des prisons pour nous protéger des « criminels », c'est donc faire objectivement le jeu des tenants d'une société policière et hiérarchisée. La population carcérale n'est, ni plus ni moins, qu'un échantillon pris « au

hasard » (neuf détenus sur dix le sont pour des délits mineurs) dans la fraction la plus pauvre du prolétariat. Elle sert à la fois d'otage et d'alibi au pouvoir qui en la déclarant « dangereuse » justifie la nécessité d'une police autrement plus envahissante.

Qui d'entre nous a déjà eu affaire à un criminel ?

Qui d'entre nous n'a jamais eu affaire à un flic ? Il nous faut donc prendre conscience que le phénomène « prison » est indissociablement lié à un type de société.

La période monarchique - durant laquelle tout « délit » était considé-

ré comme une atteinte à l'autorité du souverain - a eu ses supplices publics, qui permettait au Roi de réaffirmer son pouvoir absolu sur le corps de ses sujets.

La bourgeoisie - à qui cette démonstration n'était plus nécessaire - a utilisé la prison pour faire passer son idéologie : les mauvais (lisez les petits voleurs) en prison, les gens honnêtes en liberté. On sait trop bien ce qu'« honnêteté » signifie pour elle.

---

Jean-Louis Soulié

---

## le coin des pleureuses

---

C'est à Puig Antich que j'ai commencé à me sentir violente vis-à-vis de la peine de mort. Les camarades solidaires, les meetings où l'indignation le disputait à la fraternité, ça a dû leur faire bien plaisir, à tous les suppliciés espagnols. Le procès de Burgos, les manifestations quasi-unitaires. Très bien. En France, pendant ce temps-là, on n'avait pas Franco, mais notre justice n'était pas mal quand même.

Quelques uns, comme moi, se renseignaient : quoi faire, avec qui ? Il y avait bien une Ligue Française déjà constituée. C'était tentant, de se rallier à des gens de bonne volonté. Seulement, ces braves personnes, elles avaient une obsession : la prison à vie, et dure, et impitoyable, qu'on s'élimine le fléau en enfermant les coupables à perpète. Je suis peut-être tordue, mais je ne dois pas être la seule à me sentir

comme une parenté avec les « criminels » de tout poil. On ne se bat pas contre un système aussi abrutissant que le nôtre sans être passé un jour par cette phase de désespoir qui les pousse, eux, à rompre avec les lois et les principes, et nous - pour le moment - à lutter. C'est comme ça que j'ai rejoint les rangs des pleureuses. J'ai chialé, parfaitement, pour les **droit commun** Buffet, Bontems et Ranucci. Je me suis demandé des choses du genre : qui ramasse les deux moitiés d'homme ? Il a des gants, une pince, pour faire ça ? Qu'est-ce qu'il y a d'écrit sur sa carte d'identité ? « Assistant-tueur » ? Il y avait eu, aussi, cette déclaration de Goldmann, qui disait en gros : que la peine de mort, non, **sauf** pour les crimes politiques. Là, vraiment, on nageait en plein absurde.

Autour du procès de Troyes, s'est constitué le CLCPM. Après le verdict, j'ai rangé mon mouchoir : on y venait, ça allait finir, la barbarie. La claque que fut le verdict de Douai, après ça... J'en ai marre de chialer et de moucher mon nez : ce coup-là, je rentre pour de bon dans la bagarre.

---

Anne Vergne

---

Pour militer avec nous :

CLCPM, 117 avenue de Choisy,  
75013 Paris (tracts, affiches,  
exemplaires de ce numéro de la  
G.O. disponibles). Chèque de  
soutien à l'ordre d'Isabelle Cabut.

